

Revenir à un enseignement de 7 heure à midi à l'école primaire de Pamandzi

Un collectif de parents d'élèves de Pamandzi s'est formé sur le constat de l'**inadéquation des rythmes scolaires actuels avec le bien-être et la meilleure éducation possible pour nos enfants**. Partout sur le territoire, les parents d'élèves scolarisés dans des écoles primaires (maternelles ou élémentaires) ayant la chance de ne pas être en rotation ont fait ce même constat : **l'application brutale de la réforme des rythmes scolaires** de 2013 mise en place à la rentrée 2014 **va à l'encontre de l'esprit de la loi**, à savoir placer les enfants scolarisés dans l'école de la République dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement possibles.

Les rythmes scolaires de Pamandzi sont les suivants :

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
7h-8h					
8h-9h					
9h-10h					
10h-11h					
11h-12h					
12h-13h					
13h-14h					
14h-15h					
15h-16h					

Ces rythmes ont été décidé, en 2014, par un comité de pilotage réunissant élus, associations et parents d'élèves. **L'abandon de l'ancienne organisation du temps scolaire (7h-12h) a été alors présentée comme une indiscutable obligation.**

3 facteurs sont à l'origine des choix retenus en 2014 :

1. **La chaleur et le jour qui commencent tôt** toute l'année ont conduit à adopter une **journée d'école dès 7h**. Il ne parait pas possible de faire autrement, dans la mesure où toute la vie économique et sociale de Mayotte commence à cette heure-là, voire avant,
2. **L'absence de service de restauration scolaire**, comme partout ailleurs dans l'île, ne permettait pas de laisser les enfants se restaurer à proximité ou dans leur école, ils devaient **disposer de suffisamment de temps pour rentrer chez eux le midi**,
3. La pauvreté plus importante à Mayotte qu'en métropole, avec notamment un **faible taux de possession de véhicule, mais aussi l'absence de service de ramassage scolaire, nécessitait une pause méridienne conséquente** pour permettre aux très **nombreux piétons** de rentrer chez eux à pied, de revenir l'après-midi, et de se restaurer (la distance domicile-école pouvant aller **jusqu'à 2km** à Pamandzi, soit **8 km à parcourir dans la journée pour des enfant de 3 à 11 ans...**).

Lors de la mise en place de ces rythmes, le discours de la mairie se résume à « On le fait, on teste, et ensuite on avisera ».

Après 3 ans de ces rythmes infernaux, nous considérons qu'il est **grand temps** d'aviser, et **de cesser cette folie**.

Les conséquences de ces rythmes infernaux

- En **maternelle**, ces rythmes provoquent de l'**absentéisme** : les parents d'élèves, constatant que leurs enfants fatigués passent les 2h30 de l'après-midi à dormir au sol dans les classes préfèrent légitimement ne pas les ramener pour qu'ils dorment mieux, chez eux, l'après-midi ;
- En **maternelle**, en raison de ces absences, les enseignants ne peuvent pas mettre en place un enseignement structuré avec une progression globale : les effectifs de l'après-midi sont peu nombreux et instables ; les professeurs se retrouvent avec des enfants qui étaient là la veille, d'autres pas, soit l'**impossibilité de développer une pédagogie différenciée mais collective** ;
- En **élémentaire**, notamment à cause des absences des années précédentes en maternelle, une **baisse de niveau** est sensible en CP, soit une accumulation de retard **qui ne peut qu'empirer au fil des années** ;
- **Des enfants** de l'élémentaire traînent dans la rue aux abords des écoles, **seuls et livrés à eux-mêmes de 10h30 à 13h30** ;
- Un **doublé du coût de transport** pour les parents habitant loin de l'école, passant de 40 à 80€ / mois et par enfant ;
- **Les enfants qui rentrent chez eux** durant cette **longue pause** méridienne **ne veulent plus repartir** l'après-midi et **se rendent donc à contre-cœur à l'école**.

Au global, l'ensemble des parents de Pamandzi note, chez leurs enfants, **accumulation de fatigue et difficulté d'apprentissage croissantes, années après années de rythmes scolaires inhumains**. Nous rappelons que c'est nous qui sommes les premiers acteurs de l'éducation de nos enfants, nous qui sommes le plus en contact avec leur vie et leur quotidien, et non les élus, les techniciens territoriaux, ou les fonctionnaires de l'éducation nationale.

Notre demande et ses raisons

La question de l'emploi du temps de nos enfants a été largement débattue il y a plus de 3 ans ; de nombreuses hypothèses ont été évoquées. **Il n'est plus temps aujourd'hui de chercher un aménagement au sein d'une loi écrite et pensée dans des conditions métropolitaines que nous ne connaissons pas ici, ni en termes de climat, ni en termes d'équipement**.

Nous demandons le retour à un enseignement dispensé, à l'école primaire, de 7h à midi, 5 jours par semaine.

Selon les études des psychologues et biologistes spécialisées dans l'analyse de l'emploi du temps des enfants pour leur développement cognitif, nous notons :

- Que **les enfants du niveau maternelle ont besoin de 12 à 14h de sommeil par jour** (10 à 12h la nuit plus une sieste) et que les enfants de **niveau élémentaire ont besoin de 10 à 12h** de sommeil (avec sieste éventuelle). Dans le contexte mahorais, cela signifie des enfants au lit

grand maximum à 19h : **c'est impossible en terminant l'école à 16h, et la sieste des tout petits est de toute façon oubliée ;**

- Que lorsque le **sommeil quotidien est en dessous des 10h par jour, le taux d'enfant en retard scolaire augmente fortement et celui des enfants en avance chute**. C'est ce qui se produit avec les rythmes actuels, or **nous voulons que nos enfants aient le meilleur niveau scolaire possible ;**
- Que **les enfants**, pour maximiser la qualité de l'apprentissage, **ont besoin de régularité et de chronicité** : des rythmes de **7h à midi** permettent cette **répétition régulière** favorisant la fixation des connaissances, **au contraire des rythmes actuels** qui alternent sans logique pour l'enfant des périodes longues et courtes ;
- Que les propositions d'**emploi du temps scolaire** des spécialistes sont toutes **étalées sur 7 heures d'amplitude**, contre **9 heures ici à Pamandzi** : c'est **beaucoup trop** pour un enfant.

Les parents pourraient être prêts à accepter une organisation en deux temps, avec une pause méridienne plus courte pour diminuer l'amplitude horaire, si et seulement si les infrastructures de restauration étaient en place, effective, et disponible pour tous conformément à la loi.

Posture et discours de la mairie et de l'éducation nationale

On n'a pas le choix, c'est la loi

C'est l'argument le plus fréquent.

Nous faisons remarquer deux choses :

1/ la loi initiale prévoyait une organisation sur 9 demi-journée, avec 5h30 maximum par jour, 3h30 maximum par demi-journée et 1h30 minimum entre deux demi-journées. L'organisation du temps scolaire de Pamandzi n'a jamais respecté cette loi puisqu'il s'étale depuis 2014 sur 8 demi-journée, et jusqu'à 6 heures d'enseignement journalier. Ce n'est que depuis le décret du 27 juin 2017 que l'organisation en vigueur depuis plus de 3 ans est conforme à la loi. **Le vice-rectorat et la mairie n'ont donc eu aucun problème à être hors la loi pendant 3 ans ;** pourquoi est-il aujourd'hui si impératif de ne pas l'être ?

2/ les **écoles privées** sont **toutes restées sur un rythme de 7h à midi**. Comment est-il possible que la loi offre un **deux poids deux mesures**, si « on n'a pas le choix, c'est la loi » ? D'après le vice-rectorat, ces écoles ont le droit de faire ce qu'elles veulent car elles sont associatives. En d'autres termes, elles peuvent dispenser n'importe quel enseignement, de n'importe quelle façon, à n'importe quel horaire...

Enfin, sur le registre juridique, **nous rappelons à nos élus et à tous ceux de Mayotte, que l'article 73 de la Constitution française** (soit le texte juridique le plus fondamental de notre pays) indique que « **Dans les départements et les régions d'outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités.**

Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées selon le cas, par la loi ou par le règlement. »

Elus de Mayotte, nous attendons de vous que vous **sollicitez l'habilitation**, par le règlement, **d'adapter la loi concernant le temps scolaire pour le bien de nos enfants.**

Rythme contre subvention

Le discours le plus révoltant de la mairie est celui-ci : oui, **nous n'avons pas les infrastructures**, notamment de restauration, pour permettre la mise en place des rythmes, **mais si nous ne faisons pas les rythmes, nous n'aurons pas les subventions** pour construire des cantines.

Ce n'est pas aux enfants de payer de leur fatigue et de leur éducation des projets de restauration scolaire que les administrés ne demandent même pas. Il est honteux d'hypothéquer l'avenir de nos enfants de la sorte, d'autant plus qu'en 3 ans, absolument aucune avancée visible par les parents et les élèves n'est perceptible à Pamandzi.

Lors de la réunion « de crise » du 26 septembre entre la mairie de Pamandzi et les représentants des parents d'élèves ayant bloqué les écoles en signe de protestation, il a été annoncé la construction de 3 réfectoires en décembre prochain, pour une ouverture dès janvier... à destination de 15% de élèves. Rejeter 85% des élèves de la possibilité de se restaurer quand le service existe, ça, c'est hors la loi.

Le bien de l'enfant

Enfin, un certain nombre de **discours indiquent que les rythmes actuels** sont pour le bien des enfants, et **leur conviennent nettement mieux que les 7h-midi que nous demandons.**

Cette proposition est en **totale contradiction avec nos propres observations**, et émane essentiellement **de personnes qui ne sont pas en contact avec les enfants subissant les rythmes actuels.**

Il est essentiel que le vice rectorat et les élus de la mairie se souviennent que **la communauté éducative**, comme l'indiquent les articles L111-3 et L111-4 du code de l'éducation, est **constituée des élèves, des enseignants, des parents, du personnel de l'établissement**, et « des acteurs institutionnels, économiques et sociaux associés au service public de l'éducation ». Autrement dit, vice rectorat et services municipaux sont la partie congrue de la communauté éducative : **il est grand temps d'écouter cette communauté et d'agir pour le bien des enfants de Pamandzi, en revenant à des horaires de classe à l'école primaire entre 7h et midi !**

De toutes les mesures dont Mayotte a besoin pour améliorer le service public de l'éducation, celle qui consiste à **revenir à 7h-12h** tant que nous ne sommes pas prêts à adopter un autre rythme est la seule dont le **bénéfice sera immédiat**, et dont le **coût financier sera nul !**